



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3  
Bid Fax: (403) 292-5786

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3

<b>Title - Sujet</b> RF Anechoic Walkway	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7702-186004/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7702-186004	<b>Date</b> 2017-11-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$CAL-127-6665	
<b>File No. - N° de dossier</b> CAL-7-40037 (127)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-12-20</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ray, Jane	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cal127
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403) 472-1742 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (403) 292-5786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7702-186004/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7702-186004

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40037

Buyer ID - Id de l'acheteur  
Cal127  
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

---

La présente modification 001 vise à apporter l'information suivante dans l'invitation W7702-186004/B:

Voir le document de soumission originale qui suit sur les pages suivantes.

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W7702-186004/A datée du 12 septembre 2017, dont la date de clôture était le 24 octobre 2017, à 2 PM HAR. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</u></b> .....	<b>3</b>
<u>1.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX</u> .....	3
<u>1.2 COMPTE RENDU</u> .....	3
<u>1.3 ACCORDS COMMERCIAUX</u> .....	3
<b><u>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</u></b> .....	<b>3</b>
<u>2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES</u> .....	3
<u>2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS</u> .....	3
<u>2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION</u> .....	3
<u>2.4 LOIS APPLICABLES</u> .....	4
<b><u>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</u></b> .....	<b>4</b>
<u>3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</u> .....	4
<b><u>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</u></b> .....	<b>5</b>
<u>4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION</u> .....	5
<u>4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION</u> .....	5
<b><u>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u></b> .....	<b>6</b>
<u>5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION</u> .....	6
<u>5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u> .....	6
<b><u>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</u></b> .....	<b>7</b>
<u>6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ</u> .....	7
<u>6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX</u> .....	7
<u>6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES</u> .....	7
<u>6.4 DURÉE DU CONTRAT</u> .....	7
<u>6.5 RESPONSABLES</u> .....	7
<u>6.6 PAIEMENT</u> .....	8
<u>6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION</u> .....	9
<u>6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u> .....	9
<u>6.9 LOIS APPLICABLES</u> .....	9
<u>6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS</u> .....	9
<u>6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA</u> .....	10
<b><u>ANNEXE « A »</u></b> .....	<b>11</b>
<u>BESOIN</u> .....	11
<b><u>ANNEXE « B »</u></b> .....	<b>14</b>
<u>BASE DE PAIEMENT</u> .....	14
<b><u>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</u></b> .....	<b>15</b>
<u>INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE</u> .....	15

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Énoncé des travaux**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a

pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité en abordant chaque spécification de performance dans la matrice de conformité en Annexe « A » et;
- b) Les prix demandés à l'Annexe « B ».

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Clause du *Guide des CCUA* (A0031T) (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoire

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

**2010C** (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 mars 2018.

#### **6.4.2 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jane Ray  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Approvisionnements, Région de l'Ouest  
Adresse : 635-8<sup>e</sup> avenue SO, Pièce 1650  
Calgary, AB T2P 3M3

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7702-186004/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7702-186004

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40037

Buyer ID - Id de l'acheteur  
Cal127  
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Téléphone : 403-472-1742  
Télécopieur : 403-292-5786  
Courriel : jane.ray@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : Joanne Becker  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Organisation : Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC)  
Adresse : Bâtiment 560 Recevant  
560 Rue Mount Sorrell  
Ralston, AB T0J 2N0

Téléphone : 403-544-4652  
Télécopieur : 403-544-4749  
Courriel : [joanne.becker@drdc-rddc.gc.ca](mailto:joanne.becker@drdc-rddc.gc.ca)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À REMPLIR PAR SOUMISSIONNAIRE)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement – prix unitaire ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire ferme précisés dans l'annexe B, selon un montant total de \$ A déterminer au moment de l'attribution du contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.6.2 Limite de prix**

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### **6.6.3 Paiement mensuel**

Clause du *Guide des CCUA* H1008C (2008-15-12), Paiement mensuel

### **6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement)

### **6.7 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

### **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

#### **6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7702-186004/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7702-186004

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40037

Buyer ID - Id de l'acheteur  
Cal127  
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

---

- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04)- Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) Annexe « B », Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

#### **6.11 Clauses du Guide des CCUA**

A9039C (2008-05-12), Récupération

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

## ANNEXE « A »

### BESOIN

Le ministère de la Défense nationale (MDN), Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC), situé à BFC Suffield, a besoin d'améliorer une salle anéchoïque avec des panneaux en mousse absorbant les RF pour permettre de plus grands espaces d'essai. En outre, une passerelle doit être construite à l'intérieur de la salle pour accueillir le matériel d'essai et le personnel à l'intérieur de la salle.

### LIVRAISON

Tous les produits livrables doivent avoir été livrés au plus tard le 31 janvier 2018.

### TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement obligatoires minimales figure dans le « Tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications techniques. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
3. Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.
4. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de l'appel d'offres, comme le précise la demande de propositions.
5. Si le ou les produits proposés ne sont pas conformes à l'une ou l'autre des spécifications de rendement, la soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.

**TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES**

Article	Exigences	État (O) Obligatoire (S) Souhaitable *	Spécification de rendement respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Renvoi Le soumissionnaire inscrit ici l'endroit où la spécification technique figure dans ses documents justificatifs.
<b>1</b>	<b>SURFACE CONFIGURABLE ANÉCHOÏQUE : matériau absorbant pyramidal en mousse qui absorbe les ondes à large bandes (correspondant aux panneaux existants de la salle)</b>			
1.1 Superficie de couverture	Doit couvrir au moins 480 pi <sup>2</sup> de surface plane.	<b>O</b>		
1.2 Configuration	La surface anéchoïque doit être configurable en unités de dimensions de 24 po de hauteur x 24 po de longueur x 24 po de largeur	<b>O</b>		
1.3 Fréquence	Doit couvrir la plage de fréquences de 500 MHz à 6 GHz.	<b>O</b>		
1.4 Absorption de RF	Absorption min. de 30 dB (500 MHz à 6 GHz)	<b>O</b>		
1.5 Poids	Chacun des panneaux ne pas dépasser 20 lb.	<b>O</b>		
1.6 Puissance admissible	La surface doit être en mesure de traiter au moins 200 W/m d'énergie radioélectrique (500 MHz to 6 GHz) continue.	<b>O</b>		
1.7 Ignifuge	La surface doit satisfaire aux normes pour produits ignifuges NRL 8093 essais 1, 2 et 3, dessin Raytheon no 2693066, MIT MS-8-21, UL 94, et 4102-B2: Tests for flammability.	<b>O</b>		
1.8 Durabilité.	La surface anéchoïque fournie doit être peinte avec un revêtement protecteur (bleu clair pour correspondre aux panneaux existants). Le revêtement ne doit pas nuire à la performance réfléchissante, la puissance admissible ou les propriétés ignifuges de l'absorbeur. Le revêtement doit posséder les caractéristiques suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrémités absorbantes</li> </ul>	<b>O</b>		

	durables/flexibles qui résistent à la rupture <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résistant à la poussière</li> <li>• Non hygrosocopique</li> </ul>			
<b>2</b>	Passerelle anéchoïque absorbant les RF			
2.1 Largeur	Largeur de plus de 46 po et de moins de 50 po.	<input type="radio"/>		
2.2 Hauteur	Hauteur de plus de 22 po et de moins de 30 po.	<input type="radio"/>		
2.3 Longueur	Longueur de plus de 24 pi et de moins de 30 pi.	<input type="radio"/>		
2.4 Entreposage et transport	Doit pouvoir être démonté en pièces pour le transport et le stockage Les pièces individuelles doivent avoir des dimensions de moins de 50 po de largeur, moins de 5 pi de longueur et moins de 30 pouces de hauteur.	<input type="radio"/>		
2.5 Fréquence	Doit couvrir la plage de fréquences de 500 MHz à 6 GHz.	<input type="radio"/>		
2.6 Absorption	Absorption min. de 30 dB (500 MHz à 6 GHz)	<input type="radio"/>		
2.7 Surface portante	Support minimum de 180 lb/pi <sup>2</sup> (Veuillez fournir la charge nominale de la passerelle)	<input type="radio"/>		
2.8 Puissance admissible	Au moins 200 V/m continue	<input type="radio"/>		
<b>3</b>	<b>Autres exigences obligatoires</b>			
3.1	Mousse en forme pyramidale qui absorbe les ondes à large bandes	<input type="radio"/>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7702-186004/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7702-186004

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40037

Buyer ID - Id de l'acheteur  
Cal127  
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

## Annexe « B »

### Base de paiement

- Les taxes applicables doivent être en sus des prix fournis ci-après  
Les taxes applicables, le cas échéant, seront indiquées en tant qu'éléments distincts sur la facture.

Destination FAB : BFC Suffield, Ralston (Alberta) T0J 2N0, y compris tous les frais d'expédition et de déchargement ainsi que tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'annexe A.

Article	Description	Quantité	Prix ferme
1	Surface configurable anéchoïque absorbant les RF	1	_____ \$
2	Passerelle anéchoïque absorbant les RF	1	_____ \$
3	LIVRAISON à LA BFC SUFFIELD, RALSTON (ALB.) T0J 2N0	1	_____ \$
Totaux			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7702-186004/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7702-186004

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40037

Buyer ID - Id de l'acheteur  
Cal127  
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement)